



Communiqué de la FNEJE concernant le Rapport GIAMPINO

Ce lundi 9 mai, Sylviane GIAMPINO, psychologue pour enfant et psychanalyste rendait à Laurence ROSSIGNOL, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes son rapport intitulé "Développement du jeune enfant, Modes d'accueil, Formation des professionnels".

La FNEJE a été invitée à participer aux travaux de cette commission, et ce sont Véronique JACQUET, coprésidente, et Marie Pierre GOURVIL, conseillère technique et scientifique, qui l'ont représentée.

La FNEJE tient à saluer le travail approfondi de Sylviane Giampino, qui a permis le partage des connaissances et des expériences, dans le respect de la diversité des approches des différentes organisations représentées, au croisement des pratiques, de la recherche et des politiques publiques, pour proposer un projet ambitieux pour la petite enfance.

De ce travail collectif, ressortent quatre axes clairs :

- Axe 1, le développement du jeune enfant avant 3 ans
- Axe 2, les relations avec les familles
- Axe 3, l'organisation de l'accueil et les pratiques
- Axe 4, la formation des professionnel-le-s

Le rapport prône l'accueil de la Petite Enfance, à partir d'une conception globale, humaniste et non normative du développement du jeune enfant et de la parentalité.

Garantir des lieux d'accueil à l'environnement riche mais sans sur-stimulation pour en finir avec la démarche consumériste et le calquage des pratiques scolaires en établissement d'accueil du jeune enfant : considérer les lieux d'accueil comme des lieux de « prime éducation » ; faire de la place des familles dans les structures une condition indispensable à l'accueil de qualité du jeune enfant ; valoriser les pratiques artistiques des jeunes enfants ; en finir avec l'approche hygiéniste et sécuritaire des lieux d'accueil pour passer du « zéro risque » au « risque mesuré » ; garantir des normes identiques et simplifiées sur l'ensemble du territoire ; réduire les inégalités sociales et garantir la mixité sociale dans les structures sont autant de préconisations dont la FNEJE et les professionnels de terrain se font l'écho depuis de nombreuses années.

La FNEJE se réjouit de ces préconisations en faveur de l'inclusion et de l'égalité sociale ainsi que de l'ouverture à des propositions nombreuses et accessibles aux familles dans les domaines culturel, artistique et social. Elle est favorable à la proposition de renommer "schémas départementaux des services d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité" les actuels schémas départementaux des services aux familles.

La FNEJE salue également les préconisations qui enjoignent de renoncer au sur-booking et de réfléchir à de nouvelles modalités de facturation des EAJE, au regard des limites avérées de la facturation horaire PSU dans la recherche de la qualité d'accueil.

Enfin, la FNEJE approuve la volonté de soutenir la place des hommes dans la profession ainsi que l'approfondissement de la réflexion autour de la socialisation différenciée pour les petites filles et les petits garçons.

Elargir la conception qualitative des modes d'accueil pour la petite enfance sur les particularités du développement de l'enfant avant trois ans :

La mission a reconnu in fine, le caractère prioritaire de cinq dimensions du développement du jeune enfant avant 3 ans, autour desquelles les modes d'accueils doivent centrer leurs objectifs d'organisation, de travail et de formation des professionnel-le-s :

1. Permettre au petit enfant de se sécuriser, de construire sa confiance de base ;
2. Apprendre à l'enfant à prendre soin de lui, grâce à une puériculture tournée vers l'autonomie ;
3. Donner au jeune enfant des clefs pour se repérer dans les relations, s'identifier, sentir la valeur de soi et la valeur de l'autre ;
4. Offrir à l'enfant des conditions, du temps et de l'espace pour se déployer et apprendre, en exerçant sa vitalité découvreuse et ludique ;
5. Inviter le petit enfant à se socialiser et entrer dans la culture, à apprivoiser le langage, des codes et des valeurs.

La FNEJE milite en ce sens, depuis sa création.

La formation des professionnel-le-s pour un accueil de qualité du jeune enfant et de sa famille :

Le rapport vient mettre en évidence la nécessaire mise en œuvre d'un cadre de référence commun à l'ensemble des professionnel-le-s travaillant avec les jeunes enfants afin de garantir une culture et un corpus communs. Le rapport souligne par là même que la formation des Educateurs de Jeunes Enfants (EJE) est aujourd'hui la plus complète pour assurer l'accueil quotidien des jeunes enfants. Dans le cadre de la réforme engagée des métiers du travail social, la FNEJE a soutenu l'idée que l'EJE ne devait pas être cantonné à des fonctions de direction mais bien rester un professionnel de terrain pour assurer l'accueil quotidien des jeunes enfants. Le rapport va en ce sens en demandant le maintien de ce métier au contact direct avec les enfants.

La consolidation de la formation des assistants maternels ainsi que la proposition de valoriser les RAM dans la professionnalisation de ces derniers est une proposition positive.

La mission Petite Enfance a mis en évidence l'importance de la réflexivité et du travail participatif pour garantir les approches de bien-traitance dans les modes d'accueil.

La création d'une filière petite enfance viendrait alors faciliter les parcours professionnels et assurer une évolution de carrière à l'ensemble des professionnel-le-s. L'institution d'une Journée de rencontre nationale des professionnel-le-s de l'accueil de la petite enfance sous l'égide du ministère en charge des familles et de l'enfance, symbolise et concrétise la volonté des professionnels Petite Enfance d'oeuvrer ensemble à la réalisation de cette réforme ambitieuse.

En parallèle, le rapport propose de créer une filière universitaire Master-Doctorat afin de développer la recherche-action en Petite Enfance et permettre aux professionnel-le-s qui le souhaitent d'intégrer ce cursus, afin de renforcer les travaux exploratoires et de développer des initiatives territoriales.

Le rapport met en évidence les préconisations internationales qui cherchent à favoriser la formation des EJE comme métier de base pour l'accueil de petite enfance ; Il est regrettable qu'aujourd'hui en France, ces recommandations ne soient pas appliquées faute de moyens.

Enfin, le rapport préconise que soient menés des travaux pour une évolution progressive vers un système intégré de la petite enfance de la naissance à six ans comme le préconise l'OCDE. Là encore, la FNEJE se félicite d'une telle ambition pour la petite enfance en France.

Si ces travaux sont dans l'ensemble très positifs, il n'en demeure pas moins que la question des MAM a été abordée succinctement alors même que cela reste un enjeu primordial en matière de développement des modes d'accueil collectifs non soumis aux mêmes règles que les EAJE et créateur d'inégalités socio-territoriales.

La mission a relevé la nécessité d'un cadre définissant, au niveau national, selon quels objectifs, valeurs, et principes, la France veut s'acquitter de sa responsabilité d'accueil et de prime éducation des très jeunes enfants, en l'absence de leurs parents. La mission recommande donc l'élaboration d'un texte cadre national qui fonde une culture commune des modes d'accueil et une identité professionnelle de l'accueil de la petite enfance, rassemblant la diversité des métiers et des acteurs. Elle recommande, en complément, l'organisation de rencontres professionnelles à l'initiative du ministère concerné et déclinées en région.

Laurence Rossignol a annoncé que ce texte cadre national serait piloté par le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age. Or à ce jour, et à notre regret, les associations de professionnel-le-s ne sont pas considérées comme habilitées à faire partie du collège « Enfance » de ce Haut Conseil.

Enfin, ce projet ambitieux pour la petite enfance demandera des moyens à la hauteur des enjeux.

Nous devons donc rester vigilants.